

1) COMMANDE/ ACCUSE DE RECEPTION DE COMMANDE

Afin de valider la commande, un accusé de réception est à nous retourner par mail (corinne@ameca-sa.fr), par fax (04 79 54 11 29) dès que possible et sous maximum 8 jours à réception de la commande. Passé ce délai, la commande sera considérée comme acceptée aux conditions générales d'achat ci-dessous, sauf stipulation particulière écrite de notre part.

2) DELAI

Les délais fixés en accord avec le fournisseur sont impératifs et concernent la date de livraison en nos locaux.

Dans le cas d'un retard, nous devons en être avisés immédiatement. Nous nous réservons alors le droit :

- d'exiger l'expédition en régime express (frais à la charge exclusive du fournisseur)
- d'annuler la commande globale ou partielle restant à livrer
- de nous approvisionner en dépannage à une autre source, au frais du fournisseur défaillant.

3) EXIGENCES PARTICULIERES

- il est interdit de sous traiter en partie et en totalité la commande qui vous est passée sans demande préalable formulée par vos soins et accord écrit de notre part.
- le fournisseur doit permettre aux représentants d'AMECA ou à ses clients, et le cas échéant aux autorités, le libre accès à la partie de ses ateliers où sont fabriqués et contrôlés les produits objets des commandes AMECA. Il doit autoriser à ces mêmes représentants la consultation de tous documents concernant la définition, la fabrication et le contrôle des dits produits.
- toutes les évolutions portant sur les procédés, les équipements de productions, les outillages et les programmes ayant un impact significatif sur le produit doivent être validées par nos soins (nouveaux moyens de production ou nouveau procédé de fabrication).
- les enregistrements liés à la réalisation du produit doivent être conservés au minimum 10 ans pour apporter la preuve de la conformité et doivent être maintenus en état de lisibilité y compris lors d'un changement de logiciel.

4) LIVRAISON

Les livraisons doivent être effectuées à l'adresse figurant sur le bon de commande et le Bon de Livraison établi en 1 exemplaire et doit rappeler le n° de commande, les références, les désignations des fournitures et les quantités livrées.

Nous déclinons toute responsabilité à l'arrivée de la marchandise pour tous les envois qui ne sont pas accompagnés d'un BL

Les livraisons expédiées sont sous l'entière responsabilité de l'expéditeur.

5) CERTIFICATS

Les documents demandés sur le bon de commande doivent être **impérativement adressés à la livraison avec le BL.**

6) CONTROLE

L'acceptation définitive n'est valable qu'après contrôle quantitatif et qualitatif par notre service contrôle/qualité. En outre, en cas de défauts cachés, nous nous réservons le droit de présenter une réclamation après constatation des ces défauts, quel que soit le délai écoulé depuis la livraison des marchandises et la date de contrôle des marchandises.

Pour toute marchandise donnant lieu à contestation et devant être retournée au fournisseur, ce dernier devra supporter les frais de retour, assurer le remplacement de la marchandise dans les plus brefs délais et de nous tenir informé de l'action curative menée.

7) FACTURATION

Toute facture doit rappeler les informations suivantes :

- n° de commande AMECA
- votre code fournisseur AMECA (souhaité)
- référence article commandée AMECA (souhaité)
- quantité expédiées pour chaque référence
- n° du bon de livraison et date de livraison

Les délais de règlement des factures sont conformes à la réglementation Européenne en vigueur.

8) ATTRIBUTION DE JURIDICTION

En cas de différend relatif à l'interprétation ou l'exécution de la commande, les parties conviennent qu'elles s'efforceront de parvenir à un accord amiable.

Le tribunal de Chambéry sera seul compétent pour les litiges non résolus à l'amiable.